

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
25 juin 2025
Date d'affichage de l'avis
25 juin 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14
N° d'ordre
D_2025_4_6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 2 juillet 2025

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 064-216401331-20250702-D_2025_4_6-DE



L'an deux mille vingt-cinq et le deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU.

Ont donné pouvoir : C. BERDUCQ à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY, M.-C. LALANNE à B. LORRY, V. LABORDE à R. CARDY, H. BEAUCULAT à L. POUTS-SAINT-GERME.

Etaient absents : C. BERDUCQ, M. PULVINET, M.-C. LALANNE, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU RECOURS VACATAIRE MISE EN ŒUVRE PROCEDURE

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, la commune va avoir recours à une personne chargée de l'assister pour la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1, le suivi des études et la rédaction de l'ensemble des documents.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de la conclusion d'un acte d'engagement figurant en annexe.

Le montant de la rémunération sera fixé à **55 €** brut de l'heure avec 6 heures par jour sur 6 jours d'intervention sur l'ensemble de la mission.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à la majorité absolue, 12 votes pour, 1 vote contre, 1 abstention, sur 14 votes exprimés :

- **DECIDE** de fixer à **55 € brut de l'heure avec 6 heures par jour sur 6 jours d'intervention**, le montant de la vacation assurée versée pour une prestation d'assistance dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'engagement proposé en annexe.

Adopté à la majorité absolue,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




Marc DUFAU